

A L'OLIVIER GROUPE
Société par actions simplifiée
Au capital social de 4 640 000 euros
Siège social : 32 rue Jacques Robert 95500 Le Thillay
562 027 623 RCS Pontoise
(ci-après « la Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 10 FEVRIER 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février

La société DAROME, société par actions simplifiée, au capital social de 5 974 595,20 € ayant son siège social au 6 boulevard Joffre, 91490 Milly-la-Forêt, enregistrée au RCS d'Evry 433 967 957, associée unique de la société A L'OLIVIER GROUPE,

En présence

- des membres du Comité Social et Economique à savoir Madame Gaëlle CUVELLIER. Madame Brigitte LE BOURBOUACH est absente et excusée.

- de la société **FRENCH MEDITERRANEAN GOURMET**, société par actions simplifiée, au capital social de 166 666.67 euros, dont le siège social est situé 5 chemin Cocagnou 31670 Labège, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 938 769 924, représentée par son Président 1 2 3 soleil, société par actions simplifiée, ayant son siège social sis 5 chemin Cocagnou 31670 Labège, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse et au Registre National des Entreprises sous le numéro 937 798 692, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre JOUVE,

Le Commissaire aux Comptes a été dument convoqué mais est absent et excusé.

Désigne Monsieur Aurélien ROHART, Directeur Administratif et Financier de la société DAROME, en tant que secrétaire.

Puis prend les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Changement d'Associé Unique;
- Nomination du nouveau Président ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.



PREMIERE DECISION - DEMISSION DU PRESIDENT

L'Associée Unique, la société DAROME, prend acte de la démission de la société DAROME représentée par Monsieur Charles Darbonne de ses fonctions de Président, à effet de ce jour à l'issue de la présente Assemblée.

En conséquence, l'Associée Unique donne à la société DAROME quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour la période du 9 janvier 2019 jusqu'à ce jour.

DEUXIEME DECISION – CHANGEMENT D'ASSOCIE

Par acte de cession en date de ce jour, la société DAROME a cédé à la société FRENCH MEDITERRANEAN GOURMET la totalité de ses actions dans la Société qui est devenue la Nouvelle Associée Unique. L'Associée Unique Cédant et la Nouvelle Associée Unique Cessionnaire prennent acte de ce changement d'associé.

De ce fait, la société FRENCH MEDITERRANEAN GOURMET (FMG), société par actions simplifiée, au capital social de 166 666.67 euros, dont le siège social est situé 5 chemin Cocagnou 31670 Labège, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse/RNE sous le numéro 938 769 924, représentée par son Président 1 2 3 soleil, société par actions simplifiée, ayant son siège social sis 5 chemin Cocagnou 31670 Labège, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés/RNE de Toulouse sous le numéro 937 798 692, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre JOUVE, devient à compter de ce jour l'Associée Unique.

TROISIEME DECISION –NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Par acte de cession en date de ce jour, dès l'issue de la présente Assemblée, l'Associé Unique prend acte de la nomination du nouveau Président **la société FRENCH MEDITERRANEAN GOURMET (FMG)**, société par actions simplifiée, au capital social de 166 666.67 euros, dont le siège social est situé 5 chemin Cocagnou 31670 Labège, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse/RNE sous le numéro 938 769 924, représentée par son Président 1 2 3 soleil, société par actions simplifiée, ayant son siège social sis 5 chemin Cocagnou 31670 Labège, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés/RNE de Toulouse sous le numéro 937 798 692, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre JOUVE

**QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE
D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

La présente Assemblée prend fin à 15 h 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique cédant et la Nouvelle Associée Unique en présence du secrétaire et du nouveau Président.

Le secrétaire

Aurélien ROHART



L'Associée Unique Cédant

La société DAROME

Représentée par Monsieur Charles Darbonne

La Nouvelle Associée Unique Cessionnaire

La société FRENCH MEDITERRANEAN GOURMET

Représentée par Monsieur Jean-Pierre JOUVE

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT

La société FRENCH MEDITERRANEAN GOURMET

Représentée par Monsieur Jean-Pierre JOUVE


Bon pour acceptation des fonctions de Président